



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 06/2026 AU CONSEIL COMMUNAL *Partie 1 - Annexes 2 et 3*

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Me. 1 ^{er} avril 2026 à 18h	Salle CC
COFI – Finances	Me. 11 mars 2026 à 18h30	Salle CC
ComEn ² - Environnement et énergie	Je. 12 mars 2026 à 18h15	HDV - Salle 6

Table des matières

1. Objet du préavis	2
2. Contexte.....	2
2.1 Contexte général	2
2.2 Mandats d'étude parallèles.....	5
2.3 Projet lauréat.....	5
3. Phase de projet	6
3.1 Processus	6
3.2 Architecte paysagiste	7
3.3 Ingénieur civil	7
3.4 Autres spécialistes.....	7
3.5 Consultations.....	8
4. Culture – intégration d'une œuvre d'art	9
5. Calendrier intentionnel	10
6. Aspects financiers	10
6.1 Récapitulatif des dépenses prévues	10
6.2 Subventions.....	11
6.3 Plan des investissements	11
6.4 Financement.....	11
6.5 Amortissement	11
6.6 Conséquences sur le compte de résultat.....	11
7. Conclusion.....	12

Vevey, le 2 mars 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 466'000.– TTC destinée à financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin. Ce préavis financera par conséquent les honoraires de l'ensemble des spécialistes nécessaires au développement d'un projet de réaménagement de qualité, coordonné aux réfections nécessaires des infrastructures souterraines sur trois des quatre rues qui entourent la place Robin. Le mandat ayant été remporté par le lauréat des mandats d'étude parallèles (MEP), sous réserve de l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal, pour toutes les phases de projet (SIA 31 à 53), les honoraires des phases de réalisation (SIA 41 à 53) feront l'objet de futurs préavis lorsque le projet entrera en phase de réalisation.

Le projet de réaménagement de la place Robin et des quatre rues avoisinantes s'inscrit dans une réflexion plus large visant à améliorer la qualité, la sécurité et les usages des espaces publics du quartier de Plan-Dessus. Cette démarche a notamment été nourrie par des retours d'habitants et de commerces, dont une pétition appelant à renforcer la sécurité aux abords de la place. Après une première phase marquée par la mise en place d'aménagements transitoires en 2024 et la réalisation de mandats d'étude parallèles (P02/2024), la poursuite du projet vise à réorganiser les usages, à renforcer la résilience de la place face aux enjeux climatiques, à développer son arborisation et à valoriser son espace central. Grâce à ce réaménagement, la place sera quasiment doublée en surface, offrant des espaces publics plus généreux et adaptés à une fréquentation croissante, en lien avec le développement urbanistique du quartier.

2. Contexte

2.1 Contexte général

Plan directeur communal et Master Plan de Plan-Dessus

Le Plan directeur communal (PDCom), adopté par le Conseil communal le 1^{er} février 2024 et récemment entré en vigueur, définit les grands principes d'aménagement de l'espace public veveysan, en mettant l'accent sur la valorisation des espaces existants et une utilisation plus équitable de ceux-ci. Il encourage notamment l'augmentation de la couverture végétale et de la canopée, le renforcement de la perméabilité des sols, l'appropriation collective des espaces publics ainsi qu'une répartition équilibrée et qualitative des équipements de commodité. Dans ce cadre, les places et rues sont requalifiées conformément à la nouvelle politique multimodale du territoire, visant à favoriser les mobilités durables par un report modal approprié. Tous ces principes s'inscrivent pleinement dans les objectifs du projet de réaménagement de la place Robin, en complément de la mesure C2.2 qui prévoit l'élaboration d'un projet de requalification pour la place.

Le réaménagement de la place Robin s'inscrit également dans le cadre du Master Plan de Plan-Dessus, qui met l'accent sur la valorisation des espaces publics et répond aux préoccupations de la population concernant la circulation, la sécurité et la qualité du cadre de vie. Le schéma de circulation proposé dans ce Master Plan vise à pacifier le centre du quartier en limitant le trafic de transit au cœur du quartier tout en offrant des alternatives de stationnement en périphérie, dans une logique de « bon usage au bon endroit », favorisant ainsi un rééquilibrage des usages et une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement.

Plan climat

Le Plan Climat adopté en 2022 pose également plusieurs principes, dont certains sont repris directement dans le projet de réaménagement de la place Robin comme la réduction des îlots de chaleur et la protection de la population lors de vagues de chaleur, l'augmentation du taux de perméabilisation par exemple par le désasphaltage ou encore favoriser la plantation d'arbres aux essences résistantes aux changements climatiques et indigènes.

Gestion du quartier de Plan-Dessus et approche globale

La Municipalité a opté pour une démarche intégrée pour le quartier de Plan-Dessus. Cette approche, présentée conjointement au Master Plan lors d'une séance publique le 28 novembre 2023, repose sur un travail coordonné et simultané portant sur le développement urbain, la mobilité et la requalification des espaces publics, dans une optique inclusive et participative. À ce titre, la Ville a conduit plusieurs études relatives au stationnement, à la circulation et à la transformation du domaine public. La reconfiguration du quartier se fera de manière progressive, en saisissant les opportunités qui se présenteront. À titre d'exemple, l'ouverture au public du parking « Cour-aux-Marchandises » a permis de déplacer en périphérie les places de stationnement situées autour de la place Robin et de transformer celle-ci en zone entièrement piétonne.

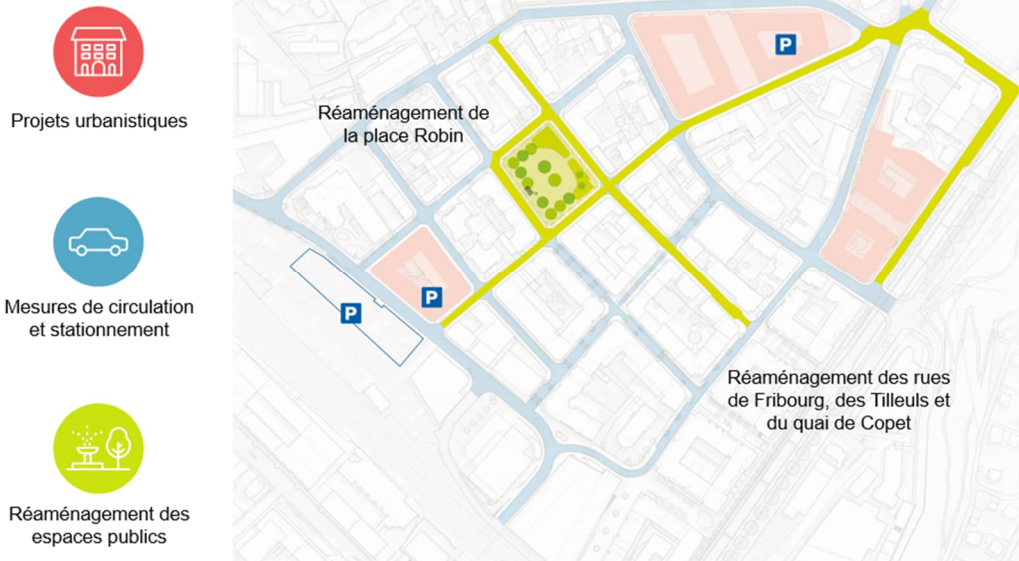
Plans d'affectation (PA)

L'élaboration des plans d'affectation (PA), tant privés que communaux, vise à répondre aux besoins en logements de la population tout en garantissant un développement équilibré sur les plans économique, écologique et social. Ils s'accompagnent également de la requalification des espaces publics avoisinants, en particulier de la rue de Fribourg et de la place Robin. La création de parkings publics intégrés sous les nouveaux bâtiments facilitera ces aménagements en libérant une partie de l'espace public du stationnement. À terme, les PA « Reller » et « Fribourg » mettront à disposition respectivement 20 et 142 places de parc publiques en ouvrage.

Étude sociologique sur le stationnement et la circulation

L'étude sociologique sur le stationnement et la circulation menée en 2022 a permis d'analyser l'usage des quelque 500 places de stationnement en surface, d'évaluer les effets du régime de circulation à 30 km/h et d'identifier l'importance du trafic de transit dans le quartier. Ses conclusions indiquent qu'une pacification progressive du secteur est réaliste. Elle recommande notamment de déplacer le stationnement vers des parkings publics situés en périphérie et d'adapter progressivement le régime de circulation en fonction des réaménagements de surface. Ainsi, en allant du centre vers les limites du quartier, les rues pourraient évoluer graduellement vers de véritables espaces de rencontre, favorisant la convivialité, la végétalisation et l'apaisement des circulations.

Cette orientation correspond à la volonté exprimée par une majorité de citoyennes et citoyens lors des ateliers participatifs organisés en amont du MEP de la place Robin et des études préalables concernant les rues de Fribourg, des Tilleuls et le quai de Copet.



Aménagement temporaire et démarche participative

La Ville a décidé de réaménager la place en deux étapes : d'abord un aménagement temporaire, accompagné de mandats d'étude parallèles, puis une phase d'aménagement définitif. Cette approche a permis d'améliorer immédiatement l'usage de la place et d'en apporter une plus-value tangible, sans attendre la phase de réaménagement définitif.

L'atelier OLGa a été mandaté pour mener la phase d'aménagement temporaire et de démarche participative. Entre février et avril 2024, l'atelier OLGa, en collaboration avec URB, a mené des rencontres avec différents acteurs du quartier (associations, organisateurs de manifestations, marché, structures locales) ainsi qu'avec d'autres services communaux. Une journée participative s'est tenue en avril 2024 (voir annexe 2), sous la forme d'un atelier ouvert à la population. Cette rencontre avait pour objectifs d'établir un diagnostic partagé de la situation actuelle, de recueillir les attentes des usager-ère-s et d'explorer des pistes d'aménagement. Sur la base des résultats de cette journée, un chantier participatif s'est déroulé à la fin août 2024, durant lequel les aménagements temporaires ont été co-construits avec la population. Ces aménagements temporaires ont permis de répondre aux besoins les plus importants identifiés pour cette place : sécuriser les alentours de la place, proposer des assises supplémentaires et des éléments ludiques pour les enfants ou encore désasphalter certaines parties de la place pour les végétaliser.

Finalement, en octobre 2024, un monitoring a été effectué auprès de la population afin de recueillir ses avis et remarques sur les aménagements qui ont pris place sur et autour de la place Robin (voir annexe 3). Ces retours, ainsi que tous les éléments récoltés durant la démarche participative, ont permis de nourrir le processus de mandats d'étude parallèles qui a été lancé simultanément à ces démarches.



Co-construction de l'aménagement transitoire avec la population

2.2 Mandats d'étude parallèles

Les mandats d'étude parallèles (MEP) se sont déroulés en deux phases et ont eu pour but de mettre en concurrence plusieurs bureaux afin de désigner un projet lauréat parmi l'un d'eux. Le lauréat est désigné par un jury, nommé collège d'experts, composé de spécialistes en aménagements urbains, en mobilité, en architecture, en paysagisme, en biodiversité ou encore en interactions sociales. Ces MEP ont été consolidés par la formation d'un conseil citoyen, composé d'habitant·e·s du quartier, qui a contribué à apporter les connaissances des expert·e·s du terrain au collège d'experts.

2.3 Projet lauréat

Le collège d'experts a désigné le projet « faites place ! » du bureau « approches. » (voir annexe 1). Ce projet repose sur trois intentions principales : l'extension de la place aux rues adjacentes afin de renforcer les continuités et les accès, la valorisation du patrimoine arboré existant et du cœur de la place, ainsi que la réorganisation des usages dans une logique de polyvalence.

La place est conçue comme un espace continu de façade à façade, structuré par des revêtements minéraux, semi-perméables et perméables, favorisant à la fois les usages intensifs et l'adaptation aux enjeux climatiques. Un grand espace central est dédié aux activités ludiques et sportives, tandis que des usages plus calmes (jeux d'eau, place de jeu, potagers, espaces de rencontre) sont disposés en périphérie, à proximité des façades, avec du mobilier favorisant le séjour.

Le projet accorde une place importante à la végétation, par le renforcement de l'arborisation existante et l'introduction de nouvelles plantations adaptées au contexte urbain et climatique. Les rues bordant la place sont requalifiées en chemins apaisés et partiellement végétalisés, renforçant la lisibilité des accès et la qualité des abords.

Apprécié par le collège d'experts pour son approche pragmatique, sobre et centrée sur les usages, le projet valorise les éléments existants et intègre des principes de réemploi. Il propose un espace public accessible, flexible et accueillant, conciliant durabilité environnementale, qualité de séjour et cohésion sociale.



Image de synthèse du projet "faites place !" du bureau "approches".

3. Phase de projet

3.1 Processus

Le service URB pilote les phases d'étude et le service TRA celles liées à la réalisation. Le service de la ville n'ayant pas la charge du pilotage participe toutefois activement au suivi du projet, garantissant sa qualité dès le début de l'étude et jusqu'à sa mise en service une fois les travaux terminés.

Quant au groupement de mandataires, il est piloté par l'architecte-paysagiste lors des phases d'étude et de réalisation.

Numéro de la phase	Phase	Statut	Direction générale du projet	Ville de Vevey	
				Pilote	Participation active
SIA 31	Avant-Projet	En partie réalisé (MEP) et à réaliser (présent préavis)	Architecte-paysagiste	URB	TRA
SIA 32	Projet de l'ouvrage	A réaliser (présent préavis)			
SIA 33	Procédure de demande d'autorisation	A réaliser (présent préavis)			
SIA 41	Appel d'offres	A réaliser	Architecte-paysagiste (hors infrastructures souterraines)	TRA	URB
SIA 51	Projet d'exécution	A réaliser			
SIA 52	Exécution de l'ouvrage	A réaliser			
SIA 53	Mise en service	A réaliser			

Tous les montants indiqués dans le préavis sont présentés TVA comprise (TTC).

3.2 Architecte paysagiste

L'architecte paysagiste assure la direction du projet tant pour la phase des études que pour la phase de réalisation. Il est également chargé de la coordination avec les autres mandataires techniques. Ses prestations sont calculées conformément à la norme SIA 105. Le présent préavis porte sur la poursuite des études et comprend la finalisation de la phase 31 (avant-projet), ainsi que les phases 32 (projet d'ouvrage) et 33 (mise à l'enquête publique). Une partie substantielle de la phase 31, correspondant à la recherche de parti, a d'ores et déjà été réalisée dans le cadre des mandats d'études parallèles (MEP). Ces prestations ont fait l'objet du préavis précédent (P02/2024).

L'offre du bureau « approches. » pour l'achèvement de la phase SIA 31 ainsi que pour les phases SIA 32 et 33 s'élève à CHF 217'000.–. Elle est calculée sur la base des coûts des travaux estimés à l'issue des mandats d'études parallèles, en fonction du projet retenu.

3.3 Ingénieur civil

Le rôle de l'ingénieur civil est double. D'une part, pour la partie étude du projet d'aménagement de surface, l'ingénieur civil collabore étroitement avec l'architecte paysagiste en charge de la direction du projet, en fonction des besoins déterminés par l'architecte-paysagiste qui pilote le mandat. Ces prestations sont évaluées à CHF 20'000.– pour les phases 31 à 33.

D'autre part, des prestations doivent être réalisées par l'ingénieur civil pour étudier les travaux à réaliser au niveau des infrastructures souterraines. La mise en séparatif des canalisations des eaux devra être exécutée sur les rues des Tilleuls, Fribourg et Gutenberg soit sur longueur d'environ 220m. Les services industriels profiteront de ces fouilles majeures pour renouveler leur conduite en fonction de leurs intentions. Les prestations de l'ingénieur sont estimées à CHF 25'000.– pour les phases 31 à 33. Des investigations des canalisations et de la structure de la chaussée doivent être exécutées par des entreprises spécialisées, le coût est estimé à CHF 10'000.–.

3.4 Autres spécialistes

Environnement et hydrogéologie

En phases SIA 31 et 32, un bureau pluridisciplinaire spécialisé assure l'ensemble des analyses et investigations environnementales nécessaires à l'optimisation du projet. Il accompagne le maître de l'ouvrage, évalue de manière coordonnée les impacts du projet et définit les mesures de réduction ou, le cas échéant, de compensation. Les prestations couvrent notamment la protection de la nature, des sols et des eaux (y compris essais d'infiltration), la protection contre le bruit ainsi que la gestion des matériaux et des déchets, pour le projet et la phase de réalisation. L'évaluation environnementale est formalisée dans une Notice d'impact sur l'environnement (NIE), intégrée au dossier de mise à l'enquête selon la LRou. En phase SIA 33, un appui au maître de l'ouvrage est prévu dans le cadre de la procédure d'autorisation.

Le montant pour ces prestations est estimé à CHF 40'000.– sur la base d'une offre fournie par le bureau Prona.

Eclairage

En phase d'avant-projet (SIA 31), les prestations comprennent l'analyse des conditions d'éclairage existantes, la définition du concept lumineux et des ambiances, la réalisation de calculs d'éclairage, l'établissement de plans illustrant les effets lumineux ainsi qu'une première estimation des coûts.

En phase de projet de l'ouvrage (SIA 32), le mandat porte sur le développement du projet d'éclairage, l'établissement des plans d'éclairage, le choix des luminaires, la définition du schéma de gestion et la mise à jour du devis. Un échantillonnage sur site est prévu afin de valider les effets lumineux.

En phase de mise à l'enquête (SIA 33), un rapport d'éclairage est établi et un appui est assuré auprès du maître de l'ouvrage dans le cadre de la procédure d'autorisation et des coordinations avec les services concernés.

Le montant pour ces prestations est estimé à CHF 24'000.– sur la base d'une offre fournie par le bureau Reflexion.

Ces études seront réalisées en collaboration avec le service des Travaux publics, espaces verts et entretien, en charge de cette thématique.

Architecture

L'édicule utilisé par Romande Énergie, situé au sud de la Place Robin, est aujourd'hui peu exploité, les installations techniques modernes nécessitant moins d'espace. Dans le cadre des MEP, sa transformation a été envisagée afin de mieux répondre aux nouveaux usages de la place, les équipes étant invitées à proposer une nouvelle affectation.

Le bureau d'architecture veveysan Madeleine, membre du groupement lauréat, a proposé de valoriser les espaces vacants en regroupant les équipements techniques dans une partie de l'édicule et en libérant le reste pour de nouveaux usages. Il est ainsi proposé de mandater ce bureau pour développer son projet, comprenant notamment un local de stockage, un couvert, une petite scène et une cuisine ouverte destinée aux habitant·e·s et aux associations.

Le programme sera affiné en collaboration avec les services de la Ville, les usager·ère·s, les associations et les organisateur·trice·s d'événements. Des réflexions porteront également sur la gestion, l'exploitation et l'entretien, afin d'assurer la pérennité et la bonne intégration de ces espaces dans la dynamique de la place. Le coût estimé des phases de projet s'élève à CHF 20'000.–.

Arboriste-conseil, ingénieur électricien et ingénieur sanitaire

Ces spécialistes apportent un soutien technique ciblé essentiel à la réussite du projet d'aménagement. L'arboriste-conseil veille à la préservation et à l'intégration des arbres existants et conseille sur les plantations nouvelles, en tenant compte des contraintes du site. L'ingénieur électricien assure la conception et la sécurité des installations électriques, tant pour l'éclairage que pour les équipements techniques du site. L'ingénieur sanitaire garantit la bonne gestion des installations sanitaires et des réseaux d'eaux, en conformité avec les normes en vigueur. Le recours à ces experts permet de sécuriser le projet et d'optimiser la qualité et la durabilité des aménagements.

Le montant pour ces prestations est estimé à CHF 33'000.–.

3.5 Consultations

La prise en compte des manifestations existantes et des acteurs qui animent la place Robin constitue un axe stratégique central du projet. Les événements récurrents, tels que la fête multiculturelle ou les marchés aux puces, ainsi que les activités des associations locales et la présence des institutions et commerces implantés aux abords de la place (épicerie, Atelier 20, AACTS, Cour de l'Avenir, Dansomètre, etc.), contribuent de manière significative à la vitalité sociale, culturelle et économique du site. Le projet vise à consolider et à valoriser ces

dynamiques, en s'appuyant sur les usages en place, considérés comme des ressources essentielles à la réussite et à la durabilité de l'aménagement.

Les différentes phases de projet permettront de préciser les choix programmatiques et spatiaux dans le cadre d'une démarche de concertation structurée avec l'ensemble des parties prenantes. Cette approche vise à garantir la compatibilité des nouveaux aménagements avec les manifestations existantes, à favoriser l'appropriation collective de la place et à assurer la capacité du projet à accompagner l'évolution future des usages.

S'agissant de la fête multiculturelle — manifestation emblématique du quartier — il est proposé de conduire un travail spécifique sous forme d'ateliers, en mandatant le bureau Approches pour réaliser des simulations et adapter le projet en fonction des besoins identifiés, en étroite collaboration avec l'association porteuse de l'événement. Cette démarche permettra de sécuriser durablement la tenue de la fête multiculturelle, tout en renforçant le rôle de la place Robin comme espace public structurant, support d'animations et de rencontres, et vecteur de cohésion sociale à l'échelle du quartier.

4. Culture – intégration d'une œuvre d'art

L'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments communaux ou sur les espaces publics est un enjeu qui s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville d'images ainsi que dans les axes du programme de législature, qui vise à rendre l'art accessible à toutes et tous, en investissant des lieux publics et la vie quotidienne, en dehors des murs des lieux culturels dédiés. L'art public ou intégré peut répondre à des besoins tant urbanistiques et paysagers qu'esthétiques : les artistes sont invité·e·s à concevoir et réaliser une intervention artistique in situ (dont la forme peut être plurielle, aussi bien visuelle qu'installative, à caractère ludique ou poétique) qui s'intègre dans un espace donné en tenant compte de ses usages et usager·ère·s, et de ses caractéristiques à la fois culturelles, sociales, environnementales et patrimoniales. L'intérêt d'avoir une œuvre d'art intégrée n'est ni de remplacer un élément de mobilier fonctionnel ou de parachuter une œuvre qui serait installée une fois le site terminé pour le décorer ou l'animer. Il s'agit davantage de penser l'œuvre en fonction du lieu, afin d'offrir une expérience culturelle de celui-ci, l'œuvre pouvant contribuer à la définition de l'identité de la place, éveiller la curiosité et fournir un repère nouveau.

Le réaménagement de la Place Robin en tant que lieu de vie et centre névralgique d'un quartier multiculturel et multigénérationnel à l'identité forte représente une opportunité idéale pour concrétiser cette politique avec un premier projet d'œuvre d'art intégrée qui vienne résonner avec la place.

Dans ce but, il est proposé d'organiser un concours artistique sur invitation afin d'inviter une sélection d'artistes, ayant différentes approches artistiques, à concevoir un projet en adéquation avec l'esprit du lieu. Un jury, constitué de représentant·e·s du Service de la culture en tant que mandant du projet artistique, du Service de l'urbanisme en tant que mandant de l'ouvrage et du mandataire désigné (le bureau Approches), et d'expert·e·s externes du domaine artistique, évalue les projets et préavise sur un projet lauréat dans le but de proposer sa réalisation.

Un montant de CHF 15'000.– nécessaire à l'organisation du concours artistique, comprenant l'indemnisation du jury et la rémunération des artistes invité·e·s pour le processus de concours, est ainsi ajouté à la présente demande de crédit d'étude. Une enveloppe prévisionnelle de CHF 60'000.– est prévue pour la réalisation du projet artistique lauréat, afin de couvrir les honoraires, ainsi que les coûts de matériel et de production, y compris d'assistance et de sous-traitance relatifs à celui-ci. Ce montant sera indiqué dans les conditions générales du concours. Il sera demandé dans un second temps, dans le cadre du préavis de crédit d'ouvrage.

5. Calendrier intentionnel

Le planning suivant est proposé :

Dépôt du présent préavis au Conseil communal.....	mars 2026
Décision du Conseil communal.....	mai 2026
Etude du projet et concours pour l'intégration d'une œuvre d'art	juin 2026 à mi 2027
Examen préalable selon la loi sur les routes.....	mi 2027
Mise à l'enquête publique	automne 2027
Dépôt du préavis pour l'adoption du projet et la phase SIA 41	fin 2027
Approbation cantonale selon la loi sur les routes (Autorisation de construire).....	début 2028
Appels d'offres entreprises	début à mi 2028
Dépôt du préavis pour le crédit d'ouvrage	automne 2028
Début des travaux	fin 2028
Durée des travaux effectués par étapes	environ 24 mois

6. Aspects financiers

6.1 Récapitulatif des dépenses prévues

Pour rappel, le présent préavis vise à financer uniquement les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin. Deux autres demandes de crédit seront soumises au Conseil communal pour le financement des honoraires de la phase de d'appel d'offres (SIA 41) et des phases de réalisation (SIA 51 à 53).

Libellé	Montant CHF TTC
Poursuite des études, place Robin (phases SIA 31 à 33)	
Architecte paysagiste (approches.)	217'000.-
Ingénieur génie civil	55'000.-
Environnement et hydrogéologie (Prona)	40'000.-
Eclairage (Reflexion)	24'000.-
Architecture (édicule)	20'000.-
Concours pour l'intégration d'une œuvre d'art	15'000.-
Autres spécialistes	33'000.-
Divers et imprévus	30'000.-
Total poursuite des études URB	434'000.-
Prestations propres	
Service de l'urbanisme et de la mobilité	24'000.-
Service des Travaux publics, espaces verts et entretien	8'000.-
Total poursuite prestations propres	32'000.-
Total CHF TTC	466'000.-

6.2 Subventions

Aucune demande de subvention n'est prévue.

6.3 Plan des investissements

Cet objet figure au plan des investissements de la législature 2021-2026, version du 24 novembre 2025, dans le chapitre « Objets à engager » sous :
N°360 Quartier Plan-Dessus - Place Robin - Réaménagement - Etudes SIA 32 à 41 - CHF 715'000.–. Ce dernier montant incluait la phase 41 (appel d'offres).

6.4 Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissements ».

6.5 Amortissement

Le crédit d'études de CHF 466'000.– sera amorti linéairement, selon les règles du MCH2, sur une durée de 10 ans, soit environ CHF 46'600.– par année.

6.6 Conséquences sur le compte de résultat

Afin d'évaluer au mieux l'ensemble des coûts de cet investissement, il est important de relever les charges et revenus suivants :

Valorisation des prestations propres

Un montant de CHF 32'000.– correspondant aux charges de personnel des collaboratrices et collaborateurs travaillant sur cet investissement, sera comptabilisé en produit dans le compte de fonctionnement selon l'avancement des travaux.

Service de l'urbanisme et de la mobilité	24'000. –
Service des travaux, espaces verts et entretien	8'000. –
Total des prestations propres	32'000. –

7. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 06/2026, du 2 mars 2026, concernant la « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement de la place Robin » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 466'000.— pour les phases d'études du projet de réaménagement de la place Robin ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité
le Syndic  Secrétaire a.i. 


Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond

Annexes :

1. Rapport des MEP
2. Restitution de la démarche participative
3. Restitution de l'aménagement transitoire

LA PLACE ROBIN VUE PAR CELLES ET CEUX QUI L'HABITENT

Les informations présentées dans cette synthèse résultent d'une démarche participative menée par l'atelier OLGa entre février et avril 2024. Elles sont issues de rencontres individuelles avec des acteurs et actrices clés du quartier, de séances avec différents services de la Ville, ainsi que d'un diagnostic d'usages et de préfigurations, qui ont eu lieu *in situ* le mercredi 17 avril, entre 13 et 19h.

Lors de l'événement public, la population a été invitée à dresser un état des lieux de la place Robin et à exprimer ses attentes pour son futur réaménagement. Les impressions, frustrations et visions ont été mises en débat tout au long de la journée. Les avis partagés ont été recensés sur de grandes cartes, tandis que des dispositifs de tests à l'échelle 1:1 – cubes en bois pour tester l'emplacement et les fonctions du mobilier, jeux, parcours dessinés à la craie, moquette pour préfigurer des espaces qui pourront être dégrappés et végétalisés – ont été déployés pour réfléchir collectivement au futur réaménagement de la place Robin.

SOMMAIRE

1 – Tentatives d'inventaires : ce qu'il s'y passe

- 1a – La carte : géolocalisation des objets et acteur-ices
- 1b – Les objets présents sur la place
Les acteur-ices concerné-es par la place

2 – La place aujourd'hui : ce qu'ils et elles en disent

- 2a – La carte : retranscription des remarques partagées
- 2b – Les fonctions remplies par la place
Les caractéristiques des rues qui entourent la place

3 – La place de demain : ce qu'ils et elles imaginent

- 3a – La carte : retranscription des remarques partagées
- 3b – Recommandations pour la place
Recommandations pour les rues qui entourent la place

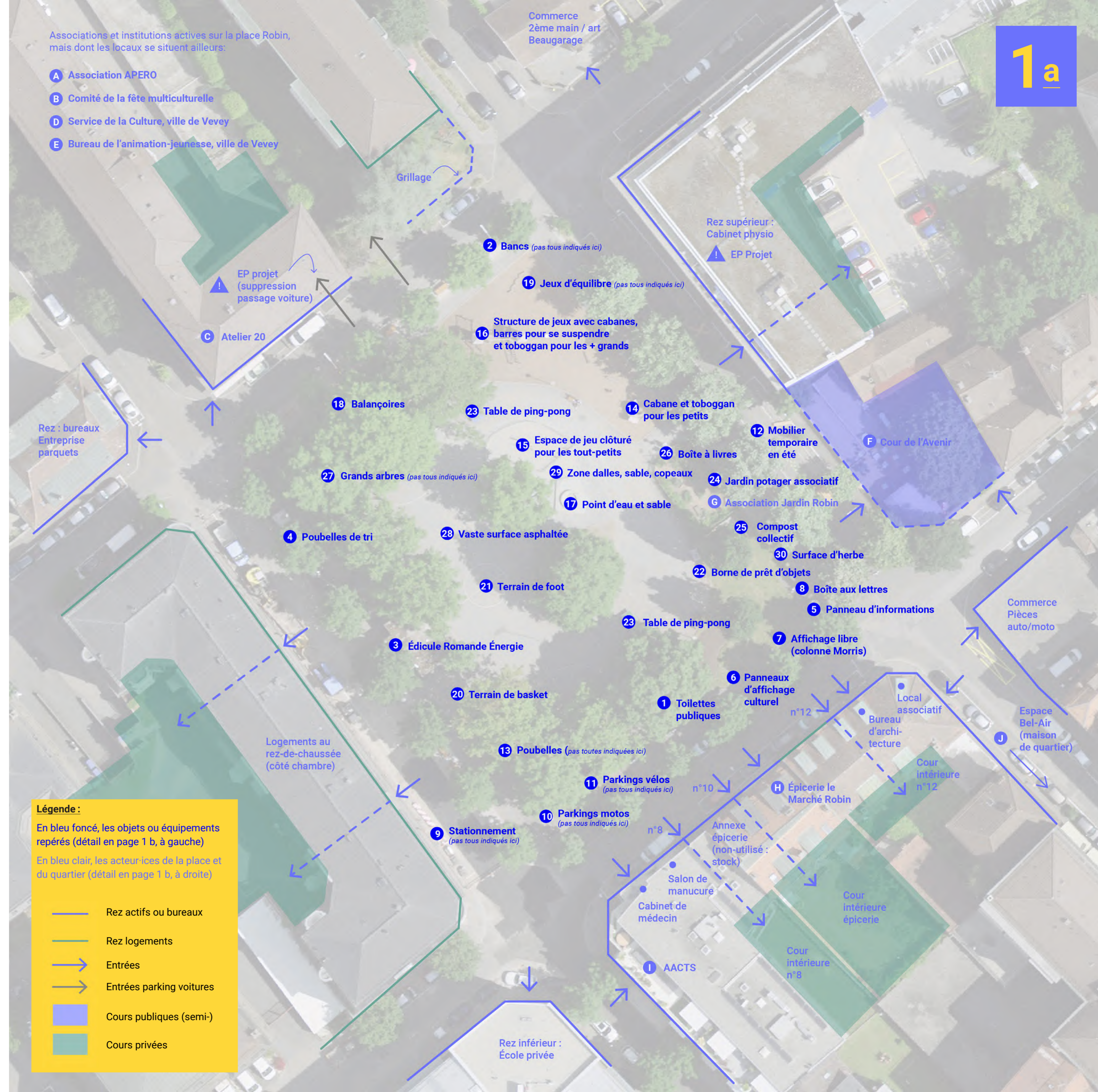
TENTATIVES D'INVENTAIRES CE QU'IL S'Y PASSE

Cette première partie tente de dresser un portrait objectif (mais pas exhaustif) de ce qu'il se passe aujourd'hui, sur la place et dans les bâtiments qui l'entourent. Elle rend compte de la situation actuelle et est un préalable pour comprendre les parties 2 et 3 de ce document.

La carte géolocalise :

- les objets que l'on trouve sur la place, ce dont les habitant-es peuvent se saisir lorsqu'ils fréquentent la place Robin
- des institutions et associations actives sur la place Robin, dans le quartier ou dans la ville, qui utilisent la place de manière quotidienne ou occasionnelle, travaillent avec des personnes du quartier et/ou mènent des actions culturelles, événementielles, pédagogiques, sociales ou commerciales en lien avec la place.

Les numéros et lettres renvoient à la page suivante, où vous trouverez des détails sur les différents éléments localisés ci-contre.



TENTATIVES D'INVENTAIRES

CE QU'IL S'Y PASSE

Se référer à la carte en page 1a pour localiser les objets et les acteur·ices sur la place.

1b

Les objets présents sur la place



1 Des toilettes publiques



2 Des bancs



3 Un édicule de Romande Énergie



4 Des poubelles de tri



5 Un panneau d'informations



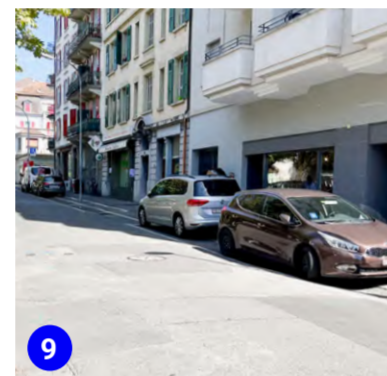
6 Un panneau d'affichage culturel



7 Un affichage libre



8 Une boîte aux lettres



9 Du stationnement



10 Des parkings motos



11 Des parkings vélos



12 Du mobilier temporaire l'été



13 Des poubelles



14 Des infrastructures ludiques : Une cabane et un toboggan



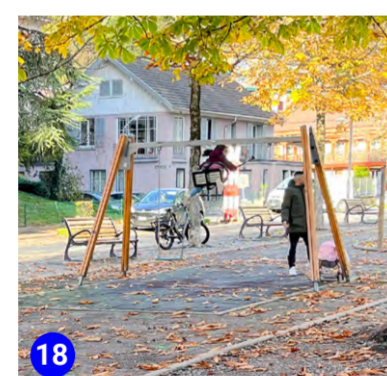
15 Un espace de jeu clôturé



16 Une structure de jeux



17 Un point d'eau et du sable



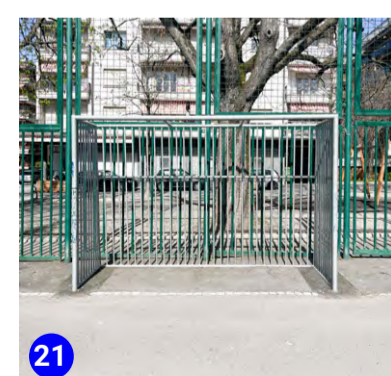
18 Deux balançoires



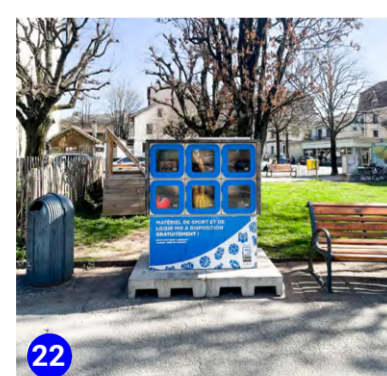
19 Des jeux d'équilibre



20 Un terrain de basket



21 Un terrain de foot



22 Une borne de prêt d'objets



23 Deux tables de ping-pong



24 Un jardin potager associatif



25 Un compost collectif



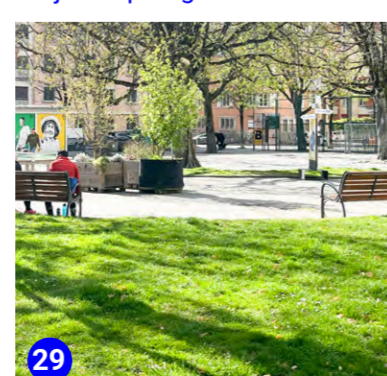
26 Une boîte à livres



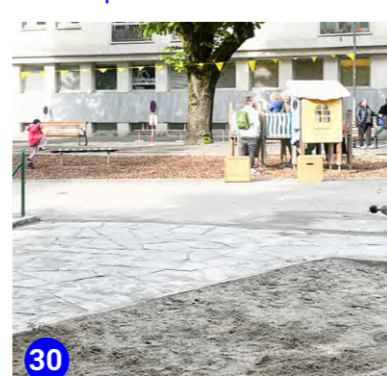
27 Des grands arbres



28 Un vaste espace asphalté



29 Une surface d'herbe



30 Des dalles, du sable, des copeaux

Les acteur·ices concerné·es par la place

A ASSOCIATION APERO

L'Association Pour les Environs de la place Robin est une association très active qui a été créée en 1989 pour **animer et promouvoir les intérêts du quartier Plan-Dessus**.

Elle organise de nombreux événements tout au long de l'année pour les petits et grands, dont :

- un **marché aux puces** sur la place (1x par mois de mars à décembre), qui occupe la partie piétonne de la place et s'étend sur les rues alentour lorsqu'il y a beaucoup d'exposant·es,
- la **fête de la place Robin** en septembre,
- un **tournoi de foot** en juin.

B COMITÉ DE LA FÊTE MULTICULTURELLE

La fête multiculturelle existe depuis 22 ans. Elle attire plus de 10'000 personnes sur 3 jours, réunit 45 associations et communautés, et offre une programmation culturelle sur une scène centrale. **C'est un événement fédérateur pour le quartier, très apprécié par les habitant·es**. Elle occupe la place, ainsi que les rues qui l'entourent (voir plan). Pour la fête, les bénévoles, avec l'aide de la Ville, démontent une grande partie des éléments installés sur la place (pots de fleurs, paniers de baskets, tables de ping-pong, bancs, etc.)

BESOINS SUR LA PLACE : De grands espaces vides, pour installer la scène (15x10m et des loges), pour le public, pour les nombreux stands et pour la partie technique (container vaisselle, poubelles, sécurité, etc.)

Il y a également la nécessité de faire passer des câbles en l'air, qu'il n'est pas possible d'accrocher aux arbres.

C ATELIER 20

L'atelier 20 regroupe un espace d'exposition, un atelier de reliure et une maison d'édition.

LIENS AVEC LA PLACE : Les activités de l'atelier 20 s'étendent parfois sur les trottoirs lors de vernissages ou d'apéro.

D SERVICE DE LA CULTURE, VILLE DE VEVEY

La culture est assez peu valorisée dans le quartier, ce qui contraste avec le grand nombre d'artistes qui y résident/travaillent.

Le Service de la Culture évalue l'opportunité de développer de nouveaux espaces dédiés à la culture sur la place, comme un espace d'exposition extérieur, en potentielle collaboration avec des acteurs culturels locaux, qui pourraient avoir des envies de développer des activités sur la place pour être plus visibles.

E BUREAU DE L'ANIMATION-JEUNESSE, VILLE DE VEVEY

Le Bureau de l'animation-jeunesse de la ville de Vevey a pour mission de favoriser et créer des liens sociaux avec et entre les jeunes. Ils organisent des fêtes de quartier en collaboration avec des structures et associations actives dans le domaine de la jeunesse et déploient l'Animambule, une charrette à bras aménagée pour se déployer en mobilier urbain et jeux dans l'espace public. Ils investissent régulièrement la place Robin, parmi d'autres lieux veveysans.

F LA COUR DE L'AVENIR

La buvette associative s'installe depuis 3 ans dans la cour de l'ancien Café de l'Avenir, de mai à septembre. À terme, la ville a pour projet de construire des logements en coopérative sur cette parcelle.

C'est un lieu de vie et d'activités, avec une forte vocation sociale et inclusive (pas d'obligation de consommer, accès à l'espace maintenu hors horaires d'ouvertures et hors saison, programmation culturelle, activités et événements gratuits, etc.)

Hors des horaires d'ouverture, le lieu est également utilisé par des acteurs locaux pour des activités pour le quartier : cours de Zumba, cours d'histoire du quartier, etc.

Hors saison, l'association laisse des tables et chaises dans la cour, qui sont sujettes à une utilisation régulière (se poser, profiter du lieu, travailler sur son ordinateur en plein air, etc.), sans que cela n'ait généré de nuisances.

LIENS AVEC LA PLACE : La Cour fonctionne comme une extension de la place. Les synergies sont nombreuses : la buvette est ouverte en même temps que la rue des Tilleuls est piétonnisée, des brunchs sont organisés pendant les marchés aux puces, etc. Beaucoup de parents la fréquentent en laissant les enfants jouer à la place de jeux, ce qui crée un lien important entre ces deux espaces.

G ASSOCIATION DU JARDIN ROBIN

Le Jardin Robin, géré par un groupe bénévole d'habitant·es du quartier, est composé d'un **jardin potager**, où poussent essentiellement des herbes aromatiques dans un but de sensibilisation, découverte et partage, et d'un **compost collectif**, visant à valoriser la nourriture et à sensibiliser à un mode de vie plus durable.

LIENS AVEC LA PLACE : L'association a créé et entretient le potager et le compost adjacent.

H ÉPICERIE LE MARCHÉ ROBIN

C'est le seul commerce autour de la place. Il occupe une partie du trottoir avec des étalages de fruits et légumes. Le gérant soutient la démarche de piétonnisation des rues : il n'y voit pas de problèmes pour ses livraisons, qui devront pouvoir se faire à l'angle de la place (rue de Fribourg/rue des Tilleuls).

I FONDATION AACTS

La fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social est un centre d'accueil à bas seuil d'accessibilité, ouvert à tous et à toutes sans condition, les matins du lundi au vendredi. L'espace intérieur peut accueillir 40 à 50 personnes, et offre aux personnes dans le besoin les prestations de base (repas de midi, accès aux douches, toilettes, machines à laver, local d'infirmier). Un espace extérieur a récemment été inauguré devant le local, sur d'anciennes places de parking. L'après-midi, une aide sur rendez-vous est proposée pour des demandes spécifiques.

Un système de petits jobs donne droit à des bons (repas de midi, autres). Il arrive ainsi aux bénéficiaires d'entretenir et prendre soin de la place par ce biais (ramassage de déchets par exemple).

LIENS AVEC LA PLACE : La fondation AACTS (travailleur·euses sociaux et bénéficiaires) utilise les équipements sportifs (ping-pong, basket) et de quoi s'asseoir sous les arbres. Ça leur permet de sortir du cadre des locaux de l'association, quand des bénéficiaires veulent parler avec un·e animateur·ice, se dépenser, ou être dans un autre contexte que l'association.

J MAISON DE QUARTIER ESPACE BEL-AIR

La maison de quartier Bel-Air, située à une rue de la place Robin depuis 2012, est un lieu qui offre tout au long de l'année un accueil régulier et des activités quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, proposées par diverses associations. Elle est gérée par le Service de la cohésion sociale de la commune.

L'association Tremplin y propose, du lundi au jeudi, en fin de journée ou tout l'après-midi, un accueil libre pour les enfants du quartier (principalement 6-12 ans). Ils y font de l'aide aux devoirs et des activités diverses.

LIENS AVEC LA PLACE : Leur utilisation de la place Robin est moins fréquente depuis que la rue devant l'espace Bel-Air est piétonne (beaucoup d'échanges avec les voisins, entre les enfants et les passants, lieu de passage, de discussion). Ils y sont quand même régulièrement pour profiter des infrastructures de jeux.

LA PLACE AUJOURD'HUI

CE QU'ILS ET ELLES EN DISENT

Cette page propose une synthèse du diagnostic réalisé pendant la démarche participative. Pour voir la totalité les avis qui ont été partagés par la population, se référer à la carte sensible à la page 2a.

2_b

Les fonctions remplies par la place

SÉJOUR

– **Les bancs, même s'ils sont très utilisés, sont jugés isolés et mal distribués.** Ils ne permettent pas de se retrouver en groupe, sont trop exposés au soleil. **Il n'y a aucune table de pique-nique**, les habitant-es sortent parfois leurs tables et chaises pour des occasions particulières.

SPORT

– **Le terrain de foot divise. Il est apprécié et très fréquemment utilisé**, souvent par des jeunes et des enfants, mais aussi pour des événements comme le tournoi de foot annuel de l'APERO [voir 1 b]. **Il joue un rôle important pour un grand nombre de jeunes du quartier et participe à l'identité de la place.** En même temps, **il occupe une grande partie de l'espace et crée une sorte de barrière pendant les matchs** (on peut difficilement traverser la place lorsqu'un match est en cours). De plus, il ne permet pas plusieurs matchs en simultané ni d'autres activités quand le terrain est utilisé.

MOBILITÉ

– **De nombreuses personnes traversent la place à pied en diagonale**, en passant par des zones peu accessibles : la surface d'herbe, la place de jeux et son sol en copeaux ou le terrain de football (presque tout le temps utilisé).

– **Les cyclistes et personnes se déplaçant en trottinette électrique restent sur les rues entourant la place.**

VÉGÉTATION

– **Les grands arbres sont un marqueur fort du lieu. Le patrimoine arboré est sénéscent et il y a une forte attache émotionnelle aux tilleuls dans la rue des Tilleuls et aux marronniers dans la rue des Marronniers.** Des habitant-es réclament notamment de replanter un tilleul qui avait été coupé à l'angle nord de la place.

– Il y a **des conflits d'usages sur la surface d'herbe** : certaines y font de la gym « *sans les garçons* » et d'autres des pique-niques, mais c'est également une zone où des chiens font leurs besoins.

– **Le jardin potager est controversé.** Certaines personnes souhaitent voir davantage de potagers collectifs dans le quartier en général et la dimension pédagogique de ce jardin est valorisée, tandis que d'autres questionnent sa proximité avec une place de jeux, « *un espace de liberté à côté d'un espace où les enfants ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent* », ou souhaitent retrouver un usage public de cette surface aujourd'hui occupée par un petit groupe de gens via une association.

JEUX

– **Les places de jeux sont appréciées par des enfants de tous âges. Elles offrent une diversité d'activités, adaptées à tous les niveaux** : se suspendre sur des barres en hauteur, marcher en équilibre, se cacher dans la cabane, glisser sur le toboggan, etc. **La balançoire est énormément utilisée** (tous les jours presque en continu). La place entière est un terrain de jeu libre.

ÉQUIPEMENTS

– **Le terrain de basket est très utilisé** par des enfants, des ados ou des adultes. Des animateur-ices socioculturel-les d'AACTS [voir 1 b] profitent d'une partie de basket pour discuter avec des bénéficiaires, hors de leurs locaux et à l'écart du groupe. **Pour celles et ceux qui l'utilisent, il est vétuste et trop petit** – notamment en comparaison au terrain de foot adjacent – et les plus petits en sont exclus car les paniers sont trop hauts. La proximité avec les chambres des immeubles de la rue des Marronniers génère **des tensions de voisinage à cause du bruit.**

– **Les tables de ping-pong sont plutôt appréciées** et utilisées par les bénéficiaires de la fondation AACTS. Elles servent également de bancs pour les personnes accompagnant de jeunes enfants.

– La borne de prêt d'objets Box Up n'a pas suscité de commentaire.

– **La présence de l'eau est historique sur la place.** Initialement, il y avait une fontaine au centre. C'est un sujet que des habitant-es prennent très à cœur. **Le point d'eau actuel n'est pas apprécié** : il ne permet pas de se laver les mains, de boire ou de remplir une gourde facilement, et est situé au milieu du sable, donc n'est pas accessible à tout le monde.

– **Les poubelles de tri et moloks sont jugés mal placés, mais tout le monde y va** – à pied ou en voiture. Ces conteneurs occupent un espace arboré et ombragé et ils génèrent des nuisances sonores et olfactives pour les riverains.

– Des événements occupent régulièrement la place, avec des scènes et de nombreux stands. **Ces moments rassembleurs jouent un rôle important dans la dynamique du quartier et sont appréciés des habitant-es.**

Les caractéristiques des rues qui entourent la place

RUE GUTENBERG

– L'accès aux véhicules motorisés doit être maintenu sur une portion importante de cette rue, en raison de **deux accès à des parkings privés.** L'un des parkings est en sous-sol et la rampe d'accès semble poser **des problèmes de visibilité et donc de sécurité**, notamment lorsqu'un ballon sort de la place et vient dans cette direction.

– **L'Atelier 20 [voir 1 b]**, à l'angle avec la rue des Marronniers, **organise parfois des événements et des vernissages et installe quelques tables dans la rue devant son local.**

RUE DES MARRONNIERS

– Dans cette rue, **il y a des logements du rez-de-chaussée au dernier étage. Orientées vers le nord, les chambres à coucher des appartements donnent sur la place.** Le terrain de basket et les conteneurs à déchets génèrent des nuisances sonores et olfactives.

– L'après-midi, le front bâti projette de l'ombre sur tout l'espace-rue, c'est donc **un endroit relativement frais en été.**

RUE DES TILLEULS

– **Cette rue fait le lien entre la place Robin et la Cour de l'Avenir [voir 1 b].** Le mur de clôture a été ouvert pour permettre un accès direct entre la rue et le bar associatif.

– Depuis trois ans, **la rue des Tilleuls est piétonne durant l'été.** Tables de pique-nique, jeux peints au sol, plantes en bacs... des aménagements temporaires y sont déployés, en lien avec la Cour de l'Avenir.

– **Un arbre « manque » au bout de la rue.** L'allée d'arbres est composée essentiellement de tilleuls et l'élément situé le plus au nord a été coupé récemment, suscitant le mécontentement d'un groupe d'habitant-es du quartier.

– La moitié de la rue, en face de la place de jeux, est **un mur aveugle.** Les logements sont situés dans les étages supérieurs du bâtiment.

RUE DE FRIBOURG

– **Les rez-de-chaussée sont actifs.** Une épicerie aux horaires prolongés et plusieurs autres locaux commerciaux génèrent des flux piétons entre les bâtiments et la place. La plupart des commerces occupent un bout de trottoir et/ou étendent leurs activités sur la place.

– Aujourd'hui, **le stationnement automobile pose des problèmes de sécurité** : les personnes (surtout les enfants), qui sont nombreuses à traverser cette rue, ne sont pas visibles en arrivant sur la chaussée.

– **C'est un axe fréquemment emprunté pour des trajets plus longs, que ce soit à pied ou à vélo.**

– La typologie des appartements est répartie entre la place et une cour intérieure : **les séjours donnent sur la place, beaucoup de chambres sur la cour de l'autre côté.** Les bruits générés par la place semblent moins problématiques pour les personnes qui habitent cette rue que pour celles qui vivent sur la rue des Marronniers.

LA PLACE DE DEMAIN

CE QU'ILS ET ELLES IMAGINENT

Cette page propose une synthèse de l'atelier de « co-conception » réalisé lors de la démarche participative. Pour voir la totalité des avis qui ont été partagés par la population, se référer à la carte sensible à la page 3a.

3_b

Recommandations pour la place

SÉJOUR

- **Installer du mobilier qui permette à des groupes de se réunir** (entre ami·es, en famille) : faciliter les retrouvailles, donner envie de venir fêter des anniversaires, d'organiser des pique-niques sur la place.
- **Diversifier les fonctions** proposées par le mobilier urbain : penser à d'autres formes que des bancs dispersés sur la place (gradins, chaises longues, plateformes, etc.).
- **Ombrager** les zones de séjour
- **Investir l'édicule de la Romande Énergie** pour le quartier
- **Installer un couvert** pour s'abriter de la pluie

SPORT

- **Conserver les fonctions football et basketball**, qui sont importantes pour de nombreuses personnes fréquentant la place.
- **Relocaliser les terrains** : les écarter des chambres à coucher de la rue des Marronniers semble être une piste pertinente
- **Questionner la dimension et le mono-usage du terrain de foot** : le diviser en deux pour permettre plusieurs matchs en même temps, marquer plusieurs terrains de sports pour plus de flexibilité
- **Permettre une plus grande diversité d'activités physiques** : parcours en trottinette, roller ou skate, fresques au sol ludiques pour inviter les enfants au mouvement, surface d'herbe agrandie, etc.
- Évaluer la pertinence d'**installer un street workout**, équipement sollicité lors du diagnostic d'usages, ou d'intégrer des exercices de musculation sur des éléments de la place

MOBILITÉ

- **Officialiser et faciliter les traversées de la place en diagonale**
- **Faire ralentir les personnes à trottinettes et les cyclistes**, qui roulent trop vite sur les routes et sur les trottoirs et continueraient – malgré la piétonnisation des rues – à donner un sentiment d'insécurité aux piétons
- **Installer des abris-vélo sécurisés dans les rues adjacentes** : le cœur de la place remplit déjà de nombreuses de fonctions et cet élément de programme adressé à un petit nombre de personnes n'a pas sa place dans cet espace public central

ÉQUIPEMENTS

- **Installer un point d'eau fonctionnel et emblématique** : la présence de l'eau est chère aux habitant·es du quartier
- **Relocaliser les poubelles de tri** : l'angle où elles sont installées est un endroit calme et ombragé, qui pourrait être valorisé autrement
- **Installer davantage de poubelles** : permettre de trier les déchets générés lors d'activités sur la place

VÉGÉTATION

- **Valoriser la végétation existante** (pelouse, arbres) **et la renforcer** : planter des fleurs, des arbres fruitiers « pour manger son goûter », perméabiliser les sols et planter des arbustes et des plantes couvre-sol pour que la place soit moins « bétonnée », maintenir des endroits où cueillir des herbes aromatiques, comme aujourd'hui dans le potager associatif
- Évaluer la possibilité d'**augmenter la surface d'herbe** et officialiser ses fonctions de loisir : en faire un lieu de séjour (pique-niques, lectures, siestes, gym, etc.)

FÊTES

- **Ne pas perdre la fonction de café/bar/ lieu rassembleur** remplie actuellement par la Cour de l'Avenir : historiquement, il y a toujours eu dans le quartier un café populaire, avec des prix abordables, qui contribuait à l'identité du quartier.
- **Développer des activités artistiques et culturelles** sur la place (expositions, ciné-transat) et surtout, garantir la perpétuation des événements actuels

JEUX

- **Installer des jeux s'adressant aux enfants de tous âges ainsi qu'aux adultes**
- **Développer la présence de l'eau** : fontaine, pataugeoire, jeux d'eau ou autres
- **Installer plusieurs balançoires**, car les deux balançoires actuelles sont surutilisées

Recommandations pour les rues qui entourent la place

RUE GUTENBERG

- Penser à un lien entre l'atelier 20 et la place
- Réfléchir à l'intégration des entrées de parkings privés souterrains dans le projet de place piétonne

RUE DES TILLEULS

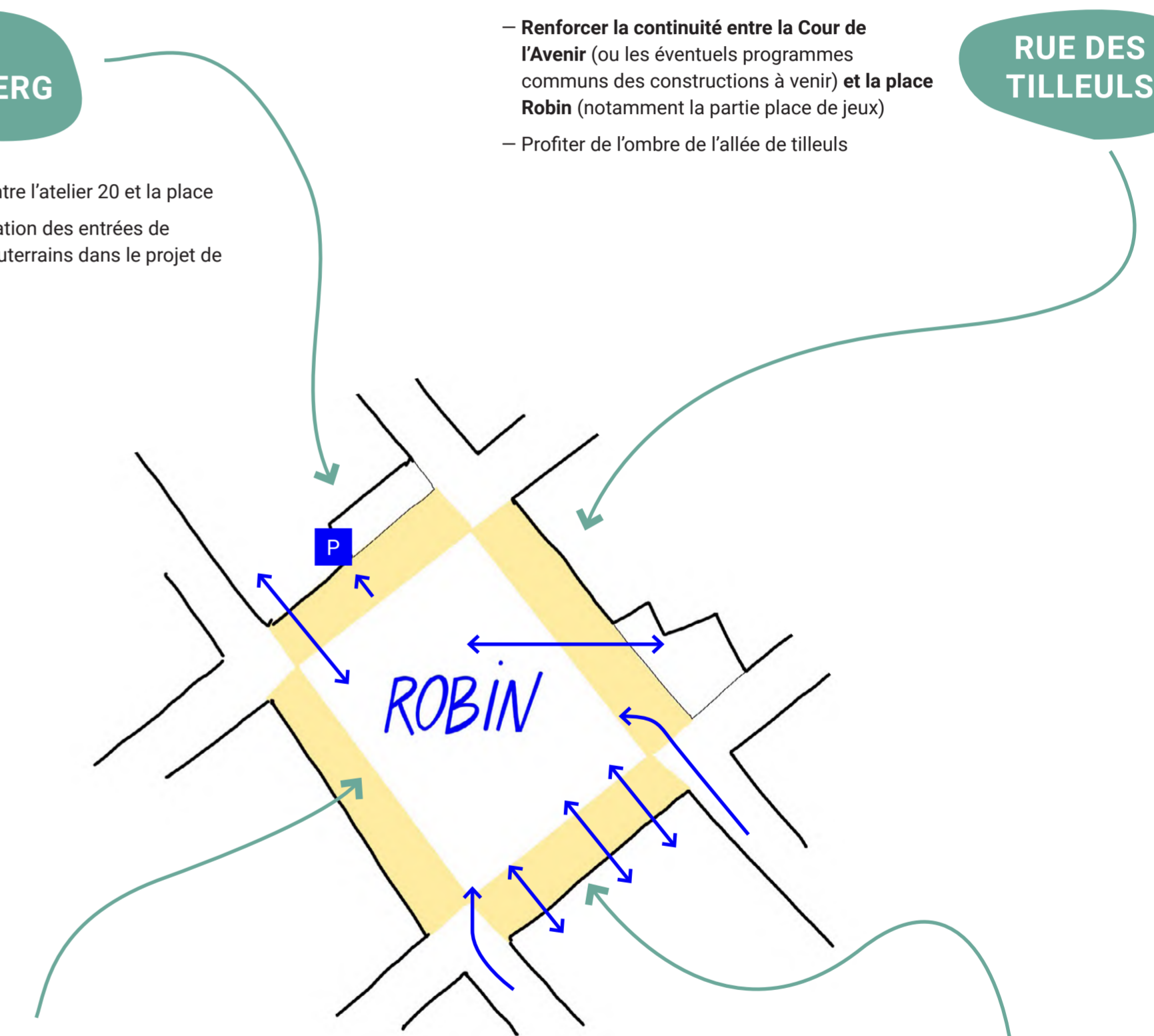
- **Renforcer la continuité entre la Cour de l'Avenir** (ou les éventuels programmes communs des constructions à venir) **et la place Robin** (notamment la partie place de jeux)
- Profiter de l'ombre de l'allée de tilleuls

RUE DES MARRONNIERS

- **Éloigner les fonctions bruyantes** de cette rue pour préserver les riverain·es dont les chambres donnent vers la place
- Profiter de la fraîcheur apportée par l'ombre portée du bâtiment

RUE DE FRIBOURG

- **Valoriser la présence de rez-de-chaussée actifs** qui donnent directement sur la place
- Renforcer les liens (cheminements piétons, accès ou autre) entre les associations et fondations qui sont à proximité de la place dans le quartier et qui l'utilisent régulièrement



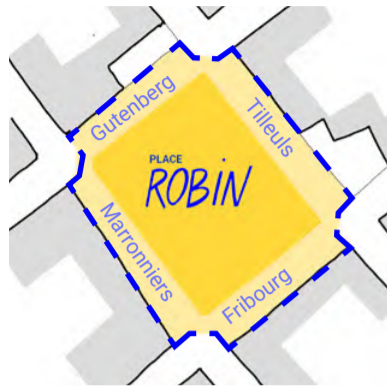
LA PLACE AUJOURD'HUI

CE QUI A CHANGÉ EN AOÛT 2024

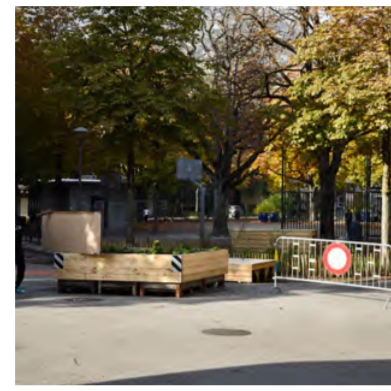
Se référer à la carte en page 4a pour localiser les interventions testées durant l'année 2024.

4b

1 PIÉTONNISATION DES RUES QUI ENTOURENT LA PLACE



Les rues qui entourent la place piétonnisées



Interface place piétonne / rues circulées : Marronniers - Fribourg



Interface Fribourg - Tilleuls

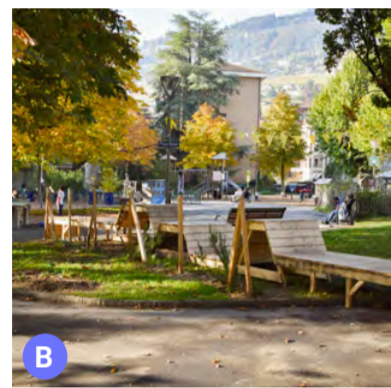


Interface Gutenberg - Marronniers

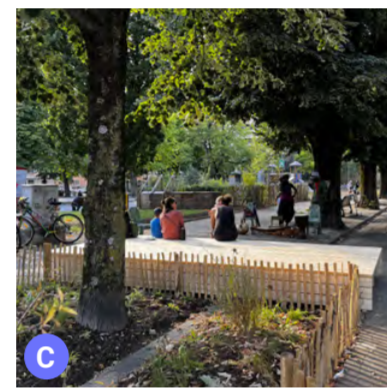
2 INSTALLATION DE MOBILIER SUR-MESURE



Les gradins



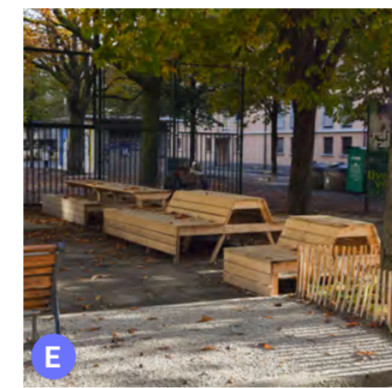
La traversée



Les decks



L'agora



La tablée

3 RÉAGENCEMENT DU MOBILIER EXISTANT



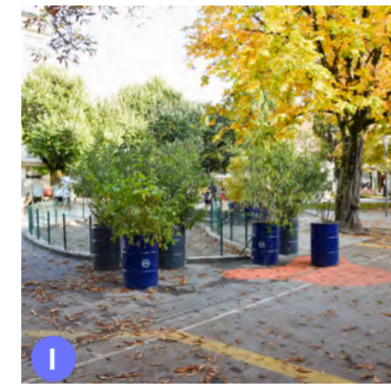
Bancs placés en face-à-face



Table de pique-nique déplacée



Bancs tournés face aux rues

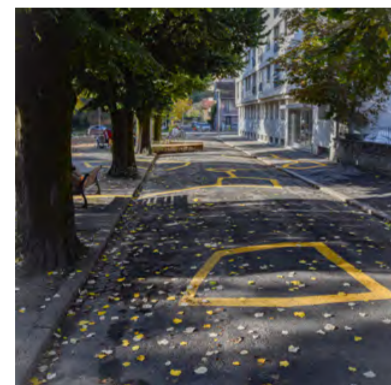


Plantes en pots rassemblées autour du bac à sable

4 PEINTURE DE FRESQUES AU SOL



Terrain de sport



Rue des Tilleuls



Rue des Marronniers

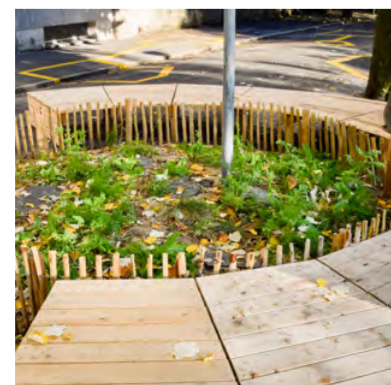


Rue de Fribourg

5 INTERVENTIONS PAYSAGÈRES



Surfaces dégrappées



Surfaces dégrappées



Officialisation d'une traversée



Plantations participatives

LES INTENTIONS QUI ONT GUIDÉ CES AMÉNAGEMENTS-TESTS

1 PIÉTONNISATION DES RUES QUI ENTOURENT LA PLACE

- Initier la mise en application des stratégies communales (plan directeur, plan climat, etc.) : piétonner sans attendre les tronçons autour de la place avec maintien de la circulation dans les angles pour le moment, reporter le stationnement vers le parking de la Cour-aux-Marchandises
- Diminuer les nuisances routières (bruit, insécurité) au plus vite
- Favoriser le mouvement et le lien social dans l'espace public (déplacement à pied et à vélo, séjour, jeux et sport en extérieur) en diminuant l'emprise des véhicules motorisés
- Créer des frontages actifs sur la place en connectant les rez-de-chaussée commerçants et les locaux associatifs à la place piétonne

2 INSTALLATION DE MOBILIER SUR-MESURE

A LES GRADINS

Installation de plateformes (un deck et une grande chaise-longue) de part et d'autre d'un jardin créé entre deux arbres existants

- Offrir un endroit où s'installer proche des terrains de basket et de foot, pour faire une pause ou regarder les matchs
- Sécuriser les trajectoires piétonnes dans l'angle Marronniers / Fribourg en installant des bacs plantés isolant les cheminements piétons de la circulation routière
- Créer un point de repère visible de loin, dans un langage non-routier (bois, plantes)
- Aménager un espace de séjour dans un secteur de la place où la demande est forte (croisement fréquenté, proximité d'AACTs)

B LA TRAVERSÉE

Structure longiligne aux multiples usages (parcours, chaise-longue, confidente, cabane, assise, table haute, etc.) qui relie le cœur de la place avec la rue de Fribourg

- Investir la zone herbeuse pour inviter à s'approprier davantage cet espace vert (sur la structure et partout autour)
- Créer des filtres visuels et des cocons végétalisés grâce à la plantation d'arbres à petits fruits
- Rendre visible les fonctions de jeu et détente de cette zone d'herbe pour diminuer les incivilités (déjections canines, déchets)

C LES DECKS

Deux grandes plateformes en bois installées de part et d'autre d'un nouveau jardin

- Permettre aux personnes de s'asseoir en grands groupes ou seules, organiser des spectacles et réunir un public, etc.
- Prolonger la terrasse de la Cour de l'Avenir sur la place Robin (vue et usages)
- Assurer une continuité des trajectoires piétonnes sécurisées et isolées de la circulation dans les angles, pour les personnes marchant le long de la rue de Fribourg qui est très empruntée
- Aménager du mobilier visible de loin par les automobilistes pour signifier l'interface entre la chaussée et la zone piétonne

D L'AGORA

Plateforme en forme de cercle assez large, à cheval entre la rue et la place déjà piétonne, avec un nouveau jardin au centre

- Permettre différentes configurations d'assises : s'asseoir côte à côte, face à face, se voir de part et d'autre de la structure, regarder dans toutes les directions (vers la cour de l'Avenir/la place de jeux/etc.)
- Aménager une structure large et grande pour se réunir en groupes, se reposer, changer une couche, etc.
- Faire l'articulation entre la Cour de l'Avenir et la place de jeux
- Casser l'effet rectiligne de la rue des Tilleuls et créer une couture entre la rue et la place

E LA TABLÉE

Grande table de pique-nique avec une place accessible en chaise roulante

- Permettre à plusieurs petits groupes ou un grand groupe de se réunir ensemble autour d'une table : organiser des fêtes d'anniversaire, des pique-niques, etc.
- Valoriser l'endroit calme et ombragé (à l'abri des ballons de foot derrière le grillage), mais sous-exploité car non-aménagé
- Donner des opportunités de jeux (grimper, se cacher, etc.) et de pauses en face des balançoires qui sont très utilisées
- Créer un lien avec l'espace 81 pour des vernissages ou expositions en extérieur
- Expliciter la piétonnisation de la rue, de près et de loin, en cassant la linéarité de la route avec un jardin qui la traverse

3 RÉAGENCEMENT DU MOBILIER EXISTANT

- Vers la place de jeux, des bancs-troncs sont déplacés en face de bancs publics existants, pour favoriser les discussions en groupe
- La grande table de pique-nique est installée sous un arbre en face de l'épicerie, à la place d'un ancien parking 2 roues, pour mieux connecter le seul commerce avec la place
- Certains bancs publics existants sont tournés à 180° et font face à la rue plutôt qu'à la place, pour mettre en avant les nouveaux espaces piétons que sont les rues
- Les plantes en pots jusqu'alors réparties sur la rue des Tilleuls sont rassemblées entre le bac à sable et le terrain de foot, pour filtrer les ballons et ombrager le bac à sable

4 PEINTURE DE FRESQUES AU SOL

- Expliciter le caractère piéton et inciter les cyclistes à ralentir
- Intégrer les rues à la place grâce à une identité visuelle commune qui égaye la place et des fresques qui s'affranchissent des limites rues/trottoirs/place
- Inviter au mouvement, avec des lignes, parcours et autres qui accompagnent les trajectoires piétonnes et les déplacements à vélo, trottinette, draisienne, etc.
- Encourager le jeu libre, avec des motifs voués à stimuler les imaginaires et à soutenir de multiples jeux
- Diviser le terrain de foot en laissant des passages pour faciliter la traversée de la place

5 DES INTERVENTIONS PAYSAGÈRES

Dégrappage et plantations de 4 petits jardins

- Augmenter au plus vite la surface de sol perméable, au maximum de ce qui était possible avec les ressources disponibles
- Créer des filtres visuels pour changer l'ambiance de certains endroits et les rendre plus accueillants
- Créer des jardins qui interagissent avec le mobilier urbain installé en août 2024

Dallage à travers la surface d'herbe, avec des morceaux d'asphalte réutilisés

- Officialiser la traversée piétonne informelle et la rendre + confortable par temps humide

Plantation d'arbustes et de petits fruits dans la surface d'herbe existante

- Créer des cocons accueillants et offrir des goûters selon la saison

LA PLACE AUJOURD'HUI

CE QU'IL Y A À RETENIR

Cette page propose une **synthèse des recommandations** issues de la démarche réalisée entre mars et octobre 2024. Ces résultats sont issus de plusieurs mois de contact avec le terrain : diagnostic participatif, rencontres avec les actrices et acteurs clé du quartier tout au long de la démarche, chantier participatif, et bilan collectif des mois de tests.

Pour voir la totalité les avis qui ont été partagés par la population, se référer à la carte sensible à la page 4a.

4c

Constats et recommandations pour la place

MOBILITÉ

La piétonnisation des quatre rues entourant la place Robin est appréciée pour :

- La diminution des nuisances sonores ;
- Les déplacements plus agréables à pied et à vélo ;
- La sécurité augmentée pour les enfants qui jouent sur la place.

Elle est aussi pointée du doigt pour :

- Les détours à faire lorsqu'on se déplace en voiture dans le quartier ;
- Le fait que le stationnement compensatoire soit devenu payant ;
- Le fait que la dépose et le stationnement ne soient plus possible en pied d'immeuble (inquiétude pour les personnes âgées notamment) ;
- Le passage des vélos qui roulent trop vite malgré la piétonnisation des rues, ce qui peut être dangereux surtout si les enfants considèrent l'espace comme entièrement piéton.

- ▶ Mieux **signaler les possibilités de stationnements** dans le quartier
- ▶ **Faire attention aux interfaces** entre la place piétonne et le reste du quartier (continuités piétonnes, penser aux enfants)
- ▶ Trouver des solutions dans l'aménagement pour **ralentir la vitesse des cyclistes** et des personnes en trottinettes électriques

Autres recommandations :

- ▶ **Officialiser et faciliter les traversées de la place en diagonale**

SPORT

Foot : les marquages au sol n'ont pas suffi à changer les habitudes (il faudrait des filets sur les côtés) mais indépendamment de la fresque, **le terrain de foot est souvent utilisé par plusieurs petits groupes en simultanément.**

- ▶ **Le foot est une fonction importante pour les habitant-es du quartier, de tous âges, qu'il serait important de maintenir, tout en laissant la place à d'autres usages et améliorant le confort de déplacement à travers la place. Attention à ne pas inciter les jeunes adultes à davantage l'utiliser si le terrain est rénové, ce qui empêcherait les plus jeunes d'y jouer. Un terrain de petite taille pourrait limiter cet effet.**

Basket : le terrain est apprécié, mais il y a un problème de vétusté du terrain.

- ▶ **Conserver les fonctions football et basketball, importantes pour de nombreuses personnes**
- ▶ **Relocaliser les terrains** : les écarter des pieds d'immeubles semble être une piste pertinente

Autre : la place accueille d'autres pratiques, telles que le badminton (les lignes peintes au sol permettent de définir des délimitations de terrains sur les rues piétonnées ou au centre du terrain de foot) ou le roller.

- ▶ **Permettre une plus grande diversité d'activités physiques** : parcours en trottinette, roller ou skate.
- ▶ Évaluer la pertinence d'**installer un street workout**, équipement sollicité lors du diagnostic d'usages, ou d'intégrer des exercices de fitness urbain au mobilier.

La présence de l'eau est chère aux habitant-es.

- ▶ **Installer un point d'eau fonctionnel et emblématique** : fontaine, patageoire, jeux d'eau ou autres

L'angle où sont installées les poubelles de tri est un endroit calme et ombragé, qui pourrait être valorisé autrement.

- ▶ Relocaliser les poubelles de tri ?

MOBILIER

Actuellement sur la place Robin, il n'y a pas de ségrégation par « public » : **la place entière – de façade à façade – est un espace où les enfants peuvent jouer, où des gens peuvent se retrouver, s'installer seuls, faire du sport, etc.** En ce sens, le mobilier sur-mesure peut prendre différentes fonctions selon les besoins de la personne qui l'utilise.

- ▶ Conserver cette **fluidité des usages, des espaces et des fonctions** dans la place
- ▶ **Encourager la rencontre et la discussion grâce au mobilier** : installer des assises où des personnes seules peuvent se rencontrer (proche des jeux pour les accompagnant-es par exemple) et du mobilier qui invite des groupes à se réunir (faciliter les retrouvailles, permettre d'organiser des fêtes d'anniversaires, des pique-niques, etc.)

Le mobilier-test qui a été placé proche des bâtiments a causé des nuisances pour le voisinage : bruit le soir, odeurs de cigarettes, sentiment d'insécurité en rentrant chez soi. Les tests d'aménagements ont fait l'objet de plaintes de quelques riverain-es de la rue de Fribourg (à cause de la grande table de pique-nique) et de la rue des Tilleuls (à cause du mobilier en cercle).

- ▶ **La cohabitation entre les riverain-es et les personnes qui utilisent la place doit être un sujet d'attention.**
- ▶ **Travailler le seuil entre privé et public** avec, par exemple, des plantes qui marquent une distance aux façades, des espaces appropriables par les voisin-es et qui donnent sur la place (frontages actifs), etc.
- ▶ **Installer le mobilier qui invite à se réunir en groupes suffisamment loin des immeubles, l'orienter vers la place ou l'isoler des habitations pour préserver l'intimité des riverain-es et limiter les nuisances sonores lorsque des personnes investissent les bancs le soir**

L'installation d'un couvert n'a pas été intégrée dans la phase test. Ces recommandations persistent :

- ▶ Ombrager les zones de séjour
- ▶ Installer un couvert pour s'abriter de la pluie

SÉJOUR

Historiquement, il y a toujours eu dans le quartier un café populaire, avec des prix abordables, qui contribuait à l'identité du quartier.

Le café associatif de la Cour de l'Avenir est un lieu de rencontre prisé du quartier.

Les concerts organisés à la Cour de l'Avenir génèrent néanmoins des nuisances sonores pour le voisinage.

- ▶ **Ne pas perdre la fonction de café/bar/lieu rassembleur** que remplit actuellement la Cour de l'Avenir
- ▶ **Développer des activités associatives, artistiques et culturelles** sur la place (expositions, ciné-transat, ateliers, etc.) et surtout, **garantir la perpétuation des événements actuels**
- ▶ Réfléchir à l'emplacement des équipements qui permettraient d'organiser des concerts ou autres événements bruyants en veillant à la tranquillité du voisinage

JEUX

Le mobilier urbain installé pendant les tests combinait fonctions de séjour et prises ludiques (recoins pour se cacher, imaginer une cabane, bandes ludiques avec différentes hauteurs pour faire du parkour, sauter d'un élément à l'autre). Il a été très investi et apprécié par les enfants.

- ▶ Développer **des jeux qui permettent le mouvement et l'imagination pour des groupes d'enfants**, sans fonctions précises
- ▶ **Installer des jeux s'adressant aux enfants de tous âges, ainsi qu'aux adultes**

Les jeux les plus utilisés actuellement sont les deux balançoires. Un jeu très plébiscité par les enfants est une tyrolienne.

- ▶ **Évaluer la pertinence de l'installation de plusieurs balançoires** ou des grandes balançoires qui permettent à plusieurs enfants de les utiliser en même temps
- ▶ Si l'installation d'une tyrolienne est envisagée, attention au bruit généré.

VÉGÉTATION

La présence des arbres est importante. Ils sont là depuis environ 100 ans et devront progressivement être renouvelés. Le sol de la place est très minéral. La surface engazonnée est appréciée et plébiscitée.

- ▶ **Penser à une stratégie de renouvellement des arbres de la place**
 - ▶ **Travailler la végétation comme un filtre** entre privé (les immeubles) et public (la place)
- Les arbres existants peuvent générer des problèmes liés à leur essence : les marrons qui tombent à l'automne en grand nombre empêchent l'utilisation de certains espaces, les tilleuls qui sécrètent un liquide collant sur les bancs, etc.
- ▶ **Penser à l'impact des essences choisies sur les équipements placés dessous**

LES RUES

RUE DES TILLEULS

- ▶ **Renforcer la continuité entre la Cour de l'Avenir** (ou les éventuels programmes communs des constructions à venir) **et la place Robin** (notamment la place de jeux)
- ▶ Profiter de l'ombre de l'allée de tilleuls

RUE GUTENBERG

Une entrée de parking souterrain et un accès véhicules dans une cour privée empêchent la piétonnisation complète de cette rue.

RUE DES MARRONNIERS

Axe emprunté par de nombreux vélos et trottinettes électriques, générant un sentiment d'insécurité pour les personnes à pied et pour les enfants qui jouent.

- ▶ **Prévoir des solutions pour ralentir les flux des vélos et trottinettes**

La rue est à l'ombre du bâtiment l'après-midi.

- ▶ **Profiter de la fraîcheur apportée par l'ombre portée du bâtiment en fin de journée**

En automne, les marrons qui tombent au sol rendent les déplacements difficiles et le séjour inconfortable.

- ▶ **Éviter de placer des jeux pour enfants et autres équipements utilisés toute l'année sous les marronniers**
- ▶ **Prévoir un entretien des chemins et espaces de loisirs adaptés aux usages**

Les chambres à coucher donnent sur la rue et les rez-de-chaussée sont des habitations.

- ▶ **Préserver l'intimité des riverain-es** de cette rue, notamment pour les logements en rez-de-chaussée (éviter le vis-à-vis et la proximité avec des espaces de séjour)

RUE DE FRIBOURG

Axe emprunté par de nombreux vélos et trottinettes électriques, générant un sentiment d'insécurité pour les personnes à pied et pour les enfants qui jouent.

- ▶ **Prévoir des solutions pour ralentir les flux des vélos et trottinettes**

L'épicerie est un commerce important pour le quartier.

- ▶ **Valoriser la présence de rez-de-chaussée actifs** qui donnent directement sur la place
- ▶ **Renforcer les liens** (cheminements piétons, accès ou autre) **entre les associations et fondations** qui sont à proximité de la place dans le quartier et qui l'utilisent régulièrement